

# BULLETIN D'ADHÉSION FO DES ASSISTANTS-ES

## FAMILIAUX DU DÉPARTEMENT DE L'AIN



**FO** est la première force syndicale au Département de l'Ain depuis 2008.

L'union fait la force, pour cette raison, **FO** vous invite à nous rejoindre afin de pouvoir continuer à s'unir pour être encore plus fort, et ainsi faire aboutir vos revendications.

**FO**, un syndicat libre et indépendant, ayant pour seul objectif, la défense des intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents du Département de l'Ain.

C'est ensemble par l'action, la revendication, la négociation que l'on obtient des avancées, pour tous et pour chacun, en toute liberté et en toute indépendance.

**FO** mandate un cabinet d'avocats pour traiter gracieusement les situations individuelles juridiques des adhérents.

L'adhésion **FO** ouvre droit à un crédit d'impôt ou une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant de la cotisation. Un reçu fiscal vous sera remis pour justifier votre règlement.

Le montant de la cotisation est prélevé par le Trésorier général en 3 fois (mars/juin/octobre). L'adhésion à **FO** est par année civile et par tacite reconduction. Pour toute adhésion en cours d'année, le trésorier général vous proposera un échéancier adapté pour chaque situation.

L'équipe **FO 01** vous remercie pour votre engagement, bienvenue à **FO**.

Nom Prénom .....

Adresse : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Date .....

Signature

**Le montant de la cotisation **FO** est de 118 € pour l'année 2019  
après déduction ou crédit d'impôt sur le revenu à hauteur de 66%  
le reste à charge est égal à 40,12€ €/an**

Bulletin d'adhésion, accompagné d'un RIB, à retourner au

Syndicat **FO** des agents du Département de l'Ain

13, avenue de la Victoire - 01000 BOURG EN BRESSE

☎ : 04.37.62.16.87 ☎ : 06.32.64.31.01

Courriel : [fo@ain.fr](mailto:fo@ain.fr) Site internet **FO** <http://www.fo-01.fr>



# Ensemble Tout Devient Possible

## J'EN VOUS TOUS AVEC FO!

### LES ASSISTANTS-ES FAMILIAUX EN MANQUE DE RECONNAISSANCE



Pour **FO**, l'intégration réelle des assistants-es familiaux dans les équipes de l'aide sociale à l'enfance est encore difficile.

**FO** a créé une commission nationale des assistants-es familiaux. Ces assistants-es familiaux **FO** se réunissent régulièrement pour faire évoluer les mentalités, leur pouvoir d'achat, leurs conditions de travail et obtenir un vrai statut.

Le but de cette commission nationale est d'échanger, d'harmoniser nos positions et revendications sur la précarité du métier d'assistants-es familiaux.

Grâce à un travail d'équipe au niveau départemental et national, **FO** est un interlocuteur reconnu et respecté pour porter les revendications des assistants-es familiaux auprès du Conseil départemental de l'Ain et du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes (FEDDF).



Nous avons besoin de vous, l'union fait la force, si vous souhaitez défendre votre profession, rejoignez **FO** sans plus attendre.

